

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2024

POUR UN ARTICLE 49 RESPECTUEUX DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l'amendement de suppression de l'article 1er.